

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2019
COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an 2019, le Quatre Novembre, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 29 octobre 2019

Présents : Mmes FARNIER Sabine, MARTY Hélène, RIGAULT Caroline, FORTIN Colette, ANSERMINO Josette, ROGER Nadine, PHILIPPON Jocelyne.

Mrs BORDE François, RHENY Raymond, LE MENER François, TONDEREAU Philippe, FARNIER Dominique, FIRMAIN Didier.

Absent : Mr POUSSE Olivier

Secrétaire : Mme FARNIER Sabine

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 7 Octobre 2019 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Mr le Maire demande aux membres du conseil de rajouter une délibération à l'ordre du jour : Arbitrage vers taux fixe du prêt n° MON239292EUR001. Les élus sont d'accord à l'unanimité.

- **2019/054- Demande de subventions auprès du conseil Départemental projet 2020**

Monsieur le Maire indique aux membres présents que la dotation de solidarité rurale (DSR) du Conseil Départemental mise en place depuis 2010 sera reconduite pour l'année 2020. Il convient de déposer notre projet d'investissement au titre de cette dotation avant le 15 Novembre 2019.

Monsieur le Maire propose d'utiliser cette dotation pour les travaux de remplacement et mise aux normes du système d'éclairage de la Salle Pierre Cellai. Mr FARNIER Dominique explique que cet ensemble d'éclairage date de la construction de la salle et que cela disjoncte très souvent, au moins 1 à 2 fois dans le mois.

Monsieur le Maire signale que nous sommes en possession des devis pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

- **2019/055- Demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision concernant les demandes de subventions reçues des associations communales : SID et l'Association Communale de Chasse, mais aussi celles de l'Association des conciliateurs de justice de loir et cher ; les Sapeurs-Pompiers Humanitaires ; Secours Catholique loir et cher ; Handi'Chiens.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme FARNIER Sabine qui signale qu'elle souhaite faire une commission d'association pour étudier les deux demandes d'associations communales comme elle fait d'habitude.

Monsieur le Maire reprend la parole pour lui signaler que nous avons un devis pour changer le but de hand et que dans la demande du SID, il parle d'acheter des filets de but.

Monsieur le Maire reprend la parole et évoque les demandes suivantes :

- L'Association des conciliateurs de justice de loir et cher
- Les Sapeurs-Pompiers Humanitaires
- Le Secours Catholique
- Handi'Chiens

Monsieur le Maire demande son avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- De donner 70 € à l'association des conciliateurs de justice de loir et cher
- De ne pas donner aux associations des Sapeurs-Pompiers Humanitaires, du Secours Catholique et Handi'Chiens.

Monsieur POUSSE Olivier arrive à la séance du conseil Municipal.

- **2019/056 – Arbitrage vers taux fixe du prêt n° MON239292EUR001**

Monsieur le maire informe que SFIL - CAFFIL a demandé l'arbitrage vers un taux fixe de 0,15 % à la date du 01/02/2020 du prêt n°001, en exécution du contrat de prêt n°MON239292EUR (Aménagement de la Traverse et du Bourg). Il resterait 6 échéances d'amortissement et d'intérêts, soit jusqu'au 01/02/2026 avec une périodicité annuelle.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de tous les termes de l'offre établie par SFIL jointe en annexe, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Arbitrage vers taux fixe du prêt n°MON239292EUR001

Il est décidé de procéder, à la date du 01/02/2020, à l'arbitrage vers taux fixe du prêt n°001, en exécution du contrat de prêt n°MON239292EUR, aux conditions visées à l'Article 2.

Article 2 : Caractéristiques et conditions financières de l'arbitrage vers taux fixe du prêt n°MON239292EUR001

Caractéristiques du prêt n°MON239292EUR001 :

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL
Emprunteur : COMMUNE DE LA CHAPELLEVENDOMOISE
Score Gissler : 1A
Date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 01/02/2020

Capital restant dû à la date d'effet de l'arbitrage vers taux fixe : 187 317,46 €

Caractéristiques et conditions financières de la tranche à taux fixe :

Montant : 187 317,46 EUR
Durée d'amortissement : 6 échéances d'amortissement, soit jusqu'au 01/02/2026
Durée d'application du taux d'intérêt : 6 échéances d'intérêts, soit jusqu'au 01/02/2026
Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : annuelle
Mode d'amortissement : personnalisé
Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 0,15 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Remboursement anticipé : se référer aux dispositions contractuelles relatives au remboursement anticipé d'une tranche à taux fixe
Taux effectif global : 0,15 % l'an
Soit un taux de période : 0,150 %, pour une durée de période de 12 mois

Article 3 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la proposition établie par la Caisse Française de Financement Local, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

- 2019/057 – Décision modificative City Park

Mr le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir payer le CITY PARK, en effet les crédits prévus ne sont pas suffisants :

Compte 2152 - 96057	- 18 865,00€
Compte 2138 - 96032	+18 865,00€

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de cette écriture comptable auprès du Trésor Public.

- 2019/058 – Décision modificative

Mr le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir payer l'entreprise ABC Environnement, en effet les crédits prévus ne sont pas suffisants :

Compte 2138 - 96032	+ 9 100,00 €
Compte 615228	- 9 100,00 €
Chapitre 021	+ 9 100,00 €
Chapitre 023	+ 9 100,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de cette écriture comptable auprès du Trésor Public.

- **Divers**

- *Monsieur le Maire informe que l'on n'appliquera pas la TVA pour le co-working, car cela serait très compliqué à appliquer et des démarches tous les mois à faire.*
- *Monsieur le Maire informe que Mme ROUSSEAU de Champigny-en Beauce l'a contacté par rapport à son Fils Alexis (ouvrier à la Boulangerie) et qui a eu un accident grave. Elle lui a demandé si l'on pouvait lui prêter la salle Pierre Cellai pour effectuer un concert afin de récupérer des fonds pour effectuer des travaux à la Boulangerie. Monsieur le Maire lui avait proposé la date du 9 Novembre 2019 et elle a répondu que cela était trop court pour préparer cette manifestation. Monsieur le Maire l'a recontacté pour lui proposer une autre date, à savoir le 22 février 2020. On attend une réponse de sa part. Et le conseil municipal décidera ultérieurement. Monsieur TONDEREAU Philippe demande si l'on peut inclure dans le bulletin municipal cette manifestation si cela se fait. Madame FARNIER Sabine répond que cela va dépendre quand nous connaissons la date et de la présentation déjà faite du bulletin de Mr SAYSANAVONGPHET Rémy. Monsieur le Maire doit la recontacter.*
- *Monsieur le Maire fait le point avec les élus qui seront présents à la visite d'Affinity qui aura lieu le Lundi 25 Novembre 2019 à 18 h.*
- *Monsieur le Maire rappelle la date de la cérémonie du 11 Novembre 2019 qui aura lieu à 11 h 15. Madame FORTIN Colette demande à Monsieur LE MENER François si la chorale pourrait être présente. Monsieur LE MENER François doit voir demain. Monsieur le Maire signale que le vin d'honneur aura lieu dans la salle de convivialité et que le repas se fera dans la salle des mariages.*
- *Monsieur le Maire informe que 3F nous a contactés par rapport au local vide qui se situe sur la Place du Tilleul. A compter du 1^{er} janvier 2020, 3F nous louera ce local à 6€/m² d'une superficie de 45 m². Monsieur TONDEREAU Philippe demande si 3F ne peut pas nous le louer à l'euro symbolique. Monsieur le Maire répond que l'on ne peut pas et propose de peut-être faire un magasin éphémère. Madame Nadine ROGER demande quel genre de magasin. Monsieur le Maire répond que l'on ne sait pas et suggère un local associatif ou épicerie solidaire. Madame MARTY Hélène demande si le coût de la location est inclus avec les travaux finis. Monsieur le Maire informe que le Café-Tabac avait été contacté en juin par CORA pour installer un DRIVE. Ils n'ont pas de nouvelles. Monsieur le Maire informe qu'il serait peut-être bien d'installer quelque chose pour les personnes âgées et qu'il a demandé à Madame GIROLET du club des seniors de se renseigner auprès de CORA. Madame MARTY Hélène demande si l'on ne pourrait pas installer un maraîcher. Madame RIGAULT Caroline dit peut-être des bénévoles pourraient tenir ce local et elle va voir auprès de Thoré. Monsieur le Maire dit que Candé sur Beuvron ont eu une subvention européenne pour l'épicerie solidaire. Monsieur RHENY Raymond dit que 3F pourrait baisser le prix de la location et Monsieur TONDEREAU confirme les dires. Monsieur le Maire doit voir si on peut négocier le tarif de la location.*
- *Madame FARNIER Sabine propose une date de la commission association le Mercredi 13 novembre 2019 à 18 h à la Petite Salle.*
- *Monsieur le Maire propose que l'on mette l'avancement des travaux du co-working sur le panneau lumineux.*

- *Il est demandé d'acheter un portable pour les élus responsables de la Salle Pierre Cellai avec un forfait de 1h.*
- *Monsieur LE MENER François rappelle que le théâtre du cercle vient à La Chapelle Vendômoise le 30 Novembre 2019 à 20 h 30. Nous n'avons pas à nous occuper de la billetterie. Par contre, ils souhaitent des bénévoles pour la vente de billets à l'entrée de la salle.*
- *Monsieur LE MENER François rappelle que nous avons eu une subvention de 900 € pour Drôle de Dames, et on a fait un bénéfice de 300 €.*
- *Madame ROGER Nadine demande si l'on a fait quelque chose pour les toilettes pour les facteurs. Monsieur le Maire répond que non et que le local est loué à la poste et non aux agents. Il faut une demande de La Poste. Madame RIGAULT Caroline dit à Madame FARNIER Sabine que l'agent doit demander à son comité d'hygiène et de sécurité.*
- *Le prochain conseil aura lieu le 2 décembre 2019 à 18 h 30.*
- *Les vœux auront lieu le 3 Janvier 2020. Madame FORTIN Colette demande si un repas est fait après les vœux.*

La séance est levée.